



## Repos hebdomadaires - heure supplémentaire

Par **Chouby63**, le **25/12/2019** à **12:32**

Bonjour,

J'ai un contrat de 39 h/semaine dans la vente. Jusqu'au 25 inclus j'ai travaillé 192 h. Je n'ai eut qu'un seul jour de repos et quelques demies journées dans tout le mois. Du 26 au 31 inclus, mon emploi du temps est de 48 h/semaine soit 240 h au total et mon patron m'a dit que j'aurais une prime de 1.000 € qui couvrirait les heures sup.

Quels sont mes droits ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **26/12/2019** à **10:55**

[quote]

mon patron m'a dit que j'aurais une prime de 1.000 € qui couvrirait les heures sup.

[/quote]

Bonjour,

Il est bien évident que, légalement, les heures supplémentaires doivent être payées au réel et apparaître sur la feuille de paie et non sous la forme d'une "prime"...

Par **P.M.**, le **26/12/2019** à **11:01**

Bonjour,

Vous pourrez même conserver la prime et réclamer en plus le paiement des heures supplémentaires...